

## | Communiqué

### Donnez une seconde vie à votre sapin de Noël

**Après les fêtes, il est temps de dire au revoir à notre sapin de Noël. Ne soyez pas triste car vous pouvez lui offrir une seconde vie !**

Nous vous invitons à le présenter lors de la collecte des déchets végétaux du mois de janvier ou à le déposer aux points de collecte. Toutes les informations sont sur votre calendrier de collecte 2022. Vous pouvez également le consulter sur notre site internet [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

Les sapins de Noël ainsi collectés seront recyclés et non plus incinérés. Ils seront ensuite broyés, défibrés puis transformés en un compost rempli de fertilisants, notamment l'azote, qui permettra d'enrichir la terre sur laquelle il sera épandu.

Attention, seuls les sapins naturels seront collectés. Ils devront être présentés :

- Dépouillés de toute décoration (crochets, guirlandes, boules, lumières, neige artificielle...)
- Sans le pied et les éventuels emballages ;
- Non emballés dans un sac plastique ou un sac à sapin ;
- Sans dépasser 2 mètres de hauteur et 10 cm de diamètre pour le tronc.

Si vous avez opté pour un sapin de grande taille vous devrez le couper ou le déposer en déchèterie.

